

3. Quelle a été la quantité vendue à des pays étrangers durant ces mêmes années et à quels prix?

4. Quel a été le montant payé par chaque pays acheteur durant ces mêmes années?

5. Quels sont ceux, parmi les pays acheteurs de blé ou autres grains, qui n'ont pas payé à date et quel est le montant dû par chacun d'eux?

N° 2462—*M. Robinson*

1. Le ministère de la Production de défense possède-t-il un service d'information et, dans l'affirmative, combien celui-ci a-t-il coûté à chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

2. Combien de publications et/ou de périodiques et/ou de bulletins et/ou de communiqués le Ministère a-t-il mis en circulation au cours des années 1960 à 1968 inclusivement, et combien a coûté chaque publication pour chacune de ces années?

3. Combien d'exemplaires de chaque publication met-on en circulation, à qui les distribue-t-on, et comment se fait cette distribution?

*M. Forest*, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Les avis de motions portant production de documents numéros 124, 126, 127, 128, 129, 134, 139, 152, 176, 178, 179, 189, 197, 200, 201, 203, 204, 209, 210, 217, 221, 222, 223, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254 et 258 sont réservés à la demande du gouvernement.

L'avis de motion portant production de documents n° 206, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de copie de tous les rapports, études ou enquêtes effectués par le ministère de la Consommation et des Corporations sur la suppression de la taxe de vente fédérale sur les produits pharmaceutiques et les médicaments, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Waterloo (*M. Saltzman*), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 255, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du message envoyé par le premier ministre au général Gowon, selon le *hansard* du 2 juillet 1969, page 10751, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Yorkton-Melville (*M. Nystrom*), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des études faites récemment sur les tendances du milieu de la main-d'œuvre au Canada par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et que le ministre a citées dans le discours qu'il a prononcé à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, le 26 juin 1969.—(*Avis de motion portant production de documents n° 256—M. Orlikow*)